



F3SCT 17 février 2023 **COMPTE RENDU FSU** **RESEAU**

DÉCLARATION LIMINAIRE

Lors de notre déclaration liminaire du CHSCT du 7 octobre 2022, nous soulignons qu'une attention toute particulière devrait être apportée aux conditions de travail et de sécurité des personnels. Nous rappelons aussi l'importance du respect des prérogatives des membres de cette instance, du dialogue social et de la transparence.

Vous en avez tenu compte, Monsieur le Directeur Général, dans la gestion de la récente crise au Lycée Charlemagne de Pointe Noire. Nous vous en remercions car cela démontre clairement que le travail collectif au sein de cette instance et le respect du cadrage réglementaire sont le modèle à suivre dans un contexte où les crises de différentes natures (climatiques, économiques, sécuritaires, sanitaires...) se multiplient.

Dans cette nouvelle instance, ce sont les mêmes principes qui devront être appliqués pour tous les dossiers à traiter. Citons en quelques-uns en suspens ou en cours : la réalisation de fiches d'aide et de règlement intérieur pour les CHSCT locales, la réorganisation des bureaux en Centrale, le secourisme, l'enquête RPS (risques psycho-sociaux), la gestion des conflits etc.

La voix des personnels sur les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail a une portée particulière au sein de cette instance où les élu-es alertent, proposent et délibèrent. En tant qu'employeur, vous engagez votre responsabilité par les réponses que vous apportez. Pour la FSU, et nous le répétons à nouveau, elles ne se conçoivent qu'à travers votre totale implication dans le suivi des dossiers et en tant que garant d'un dialogue régulier. Cette instance le mérite.

Election du ou de la secrétaire de la formation spécialisée

Anthony Deltour est élu sans difficulté secrétaire de la F3SCT au titre de la FSU, et ce, malgré l'union de circonstance de la CFDT et de l'UNSA. L'unité syndicale ne semble valoir que pour lutter contre la réforme des retraites mais pas pour améliorer les conditions de travail des personnels ! La FSU le déplore et l'a fait savoir.

Point de situation

Ukraine

La FSU salue le courage et l'engagement des équipes de cet établissement. L'Agence doit continuer à soutenir cet établissement, tant au niveau humain que financier. Les contacts pris avec les personnels et leurs retours montrent que l'établissement fonctionne malgré les alertes répétées, les élèves sont présents dans l'établissement, les protocoles sont adaptés au fil des CHSCT et sont satisfaisants.

La FSU alerte l'Agence sur l'impact psychologique que cette situation de guerre a, et aura sur les personnels et les élèves. Des syndromes post-traumatiques sont à redouter. Il faudra donc accompagner les personnels et les élèves. La FSU demande donc de l'anticipation à l'Agence sur ce point.

Le Directeur général confirme que la résilience des personnels et des élèves est étonnante. Il confirme qu'il faudra être vigilant et accompagner les personnels et les élèves. Il propose de faire un point sur la gestion de l'après crise lors de la prochaine réunion de l'instance.

Sahel

Une visite de sécurité a été faite par le SRE dans les deux pays, elle a montré que la question sécuritaire a bien été prise en compte.

La FSU s'étonne que l'Agence évoque lors de cette F3SCT la visite de sécurité effectuée dans les établissements partenaires du Mali. Nous interrogeons l'Agence sur ce point qui nous apparaît comme un mélange des genres: la F3SCT est-elle compétente pour les établissements partenaires?

Le Directeur général précise que ces visites ont été faites car les établissements partenaires doivent faire remonter leur plan particulier de mise en sécurité (ppms) à l'Agence dans le cadre de l'homologation.

Suivi de dossiers CHSCT

Brasilia : retour sur les actions mises en place

La FSU se félicite que les alertes de la CHSCT locale et remontées au CHSCT ont permis d'avancer et de retrouver un climat plus serein dans cet établissement. Compte tenu des difficultés accumulées sur place, nous suivrons évidemment le dossier de près.

Saisine de l'Inspection du travail pour désaccord sérieux et persistant (FSU)

Le SG nous informe qu'il n'a toujours pas de réponse et qu'aucune relance n'a été faite par l'Agence. La FSU souhaite que l'Agence puisse se rendre physiquement à l'inspection du travail afin de faire avancer la saisine. En effet, nous avons eu écho que dans un cas similaire, cela avait fait avancer la demande.

Mise en place de la cellule de signalement et de traitement du harcèlement



Réponse de l'Agence : en ce qui concerne les personnels du réseau, la DRH a recueilli 10 signalements (prise de contact par mail ou par téléphone) :

- 3 sur des faits hors champ du dispositif auxquels il a été apporté conseil et réponse néanmoins.
- 1 pour des faits supposés de violences sexistes verbales,
- 6 pour des faits supposés de discrimination et harcèlement moral

Pour la FSU, il est impossible de travailler sur ce bilan, totalement opaque. De plus, certains termes comme "harcèlement" sont évidemment à revoir (l'Agence le confirme), qui relève d'un juge. La FSU déplore qu'avec un tel bilan, il soit impossible à l'instance de prendre quelque mesure de prévention que ce soit.

La FSU revient sur les principes différenciés (Centrale, où la cellule est externalisée, et Réseau où les cas sont traités à la DRH). Pour nous, comme nous l'avons déjà évoqué, cette procédure pose un problème et la DRH ne peut être juge et partie sur ces sujets. **Il faut externaliser tout le processus pour les personnels du réseau comme pour les personnels de centrale.**

Par ailleurs, il est essentiel de clarifier l'articulation entre la F3SCT et la cellule de signalement.

L'Agence répond qu'elle considère que les situations sont plus complexes dans le réseau et que l'expertise n'est pas la même. Sur le point de la complexité, la FSU ne peut que confirmer. En effet, le droit local s'applique également dans le réseau, où certaines procédures sont parfois imposées. L'Agence doit connaître toutes ces questions, afin de ne pas se trouver en porte à faux. Sur le point de l'articulation entre la F3SCT et la cellule de signalement, le Directeur Général déclare entendre nos inquiétudes et propose de travailler "à froid" sur le sujet avant qu'une situation réelle se présente. La FSU attend donc prochainement une invitation à un groupe de travail sur ce seul sujet.

Bilan 2022 de la cellule d'écoute

Concernant la cellule d'écoute psychologique, 105 appels du réseau et 86 ont donné lieu à des entretiens.

88% concernent les personnels enseignants et 12% les encadrants

59% femmes 41% hommes

Il s'agit souvent de troubles tels que l'anxiété et le stress, qui pourraient entraîner un syndrome dépressif (cas le plus courant)

Saisines CHSCT locales

Madrid

La FSU pointe à nouveau un problème de procédure, le secrétaire de l'instance n'ayant pas été averti de cette saisine en temps et en heure. Nous rappelons qu'une saisine de l'instance centrale est avant tout une saisine des représentant-es du personnel, et non de la Direction ! Ceux-ci sont saisis pour émettre un avis et se prononcer sur une situation locale, ce sont donc à eux de proposer une solution et une réponse. Il faudra être vigilant désormais pour bien suivre la procédure clairement explicitée dans le règlement intérieur de l'instance.

Par ailleurs, demande est faite que le texte voté par l'instance locale soit systématiquement présenté aux membres de l'instance.

Pointe-Noire

Un point de situation est fait par le chef du secteur Afrique. Suite à la fermeture du site incriminé, une reprise en hybride a eu lieu depuis le 9 février, et ce, en fonction de la place disponible dans les locaux de l'école primaire. Plus de 95% des cours sont en présentiel, mais 100% pour les terminales. La visite d'autres locaux a été effectuée par les parents, l'officier de sécurité de l'ambassade et les membres de la CHSCT de l'établissement. Il faudra réaliser des travaux et ajouter des algécos. Le dossier de sinistre a été déposé à l'assurance le 16 février. En parallèle, la mission d'expertise menée par l'Agence pour trouver des experts qui pourraient se déplacer à Pointe Noire pour recueillir les échantillons, les ramener en France puis les analyser se poursuit. La FSU rappelle que les membres de l'instance locale devront être associés au choix des experts.

La FSU indique que des certificats d'exposition doivent être délivrés avec identification des produits incriminés. Elle s'enquiert par ailleurs de savoir quel type d'EPI (*équipement de protection individuel*) sont mis à disposition des agents techniques intervenant sur le site incriminé. De plus, la FSU souhaite avoir des éclairages sur la situation d'ouverture ou non du CDI. Le chef de secteur reviendra vers nous après s'être renseigné.

La FSU demande que soit communiqué le PV de la réunion "enquête" CHSCT Pointe noire / CHSCT Aefe ayant eu lieu le 3 février dernier et que les trois délibérations ayant été votées lors de la séance extraordinaire du 1er février soient insérés dans le PV de l'instance du jour.

Hanoi

Pour la FSU la question des visas ne relève pas de la F3SCT. Par contre les conséquences en termes de RPS le sont, du fait d'injonctions contradictoires. En effet, les collègues se sentent poussés à faire des "visa run", pour pouvoir résider légalement dans le pays, cependant ces visas ne sont pas des permis de travail. Pour rappel, il y a déjà eu une démission et un arrêt de travail engendrés visiblement par cette situation extrêmement stressante pour les agents.

Par ailleurs, dans cette situation comme dans celle de l'Afrique du Sud qui est comparable, une procédure type devrait être élaborée par l'Agence pour que les personnels ne soient plus dans l'illégalité et ne se retrouvent pas dans une situation stressante.

Rapports annuels de médecine de prévention des services centraux 2020 et 2021

Suite à l'absence du médecin de prévention, ce point sera traité lors de la prochaine réunion de la F3SCT.

Compte rendu rédigé pour la FSU par

Patrick Soldat, Alessandra Diakhate,
Anthony Deltour, Nadia Kylani, Magalie Pollet,
Clémence Chaudin et Bruno Ribard

